RÉPUBLIQUE FRANCAIS – DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE LIMOGES

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt un, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Limoges, légalement convoqué le 29 janvier 2021 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire.

Jérémy ELDID est élu(e) à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont présents :

M. LOMBERTIE, M. JALBY, Mme RIFFAUD, M. GUERIN, Mme ROZETTE, M. LAGEDAMONT, Mme MAUGUIEN-SICARD, M. LEONIE, Mme RIVET, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme GENTIL, M. VIROULAUD, Mme MAURY, M. BROUSSE, Mme DEBOURG, M. DIA, Mme UPTON-DESOBRY, M. BIENVENU, M. BRUTUS, M. CUBERTAFOND, M. ADAMSKI, Mme ARCHAMBEAUD, M. BENN, M. BOST, M. FATIMI, Mme LECOMTE-CHAULET, Mme NAJIM, Mme VERCOUSTRE, Mme JAYAT, Mme LASKAR, Mme ROBERT, Mme MEZILLE, Mme VILLARD, M. OXOBY, Mme ZIANI BEY, M. MANDON, M. BATTISTINI, Mme TREHET, M. PARNEIX, M. CAZENAVE, Mme LEBLANC, M. BERNARD, M. ROCH, M. MIGUEL, Mme YILDIRIM, Mme ZAITER, Mme MERLIER, M. DUCOURTIEUX, Mme ANIS, M. BERGERON, M. ELDID.

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme TERQUEUX qui donne pouvoir à M. OXOBY, Mme TAYOT qui donne pouvoir à Mme ROZETTE, M. REY qui donne pouvoir à M. LAGEDAMONT, Mme JULIEN qui donne pouvoir à Mme ARCHAMBEAUD.

L'ORDRE DU JOUR EST

Ravalement obligatoire des façades - Définition du périmètre de la troisième campagne N° 11

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La Ville de Limoges, dotée d'un centre-ville classé Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP), s'est attachée à le redynamiser en y investissant 300 millions d'euros notamment dans le réaménagement des rues piétonnes et de la place de la République, la restauration des Halles centrales et la mise en valeur des bords de Vienne.

Afin d'accompagner ces actions publiques, le dispositif amiable d'incitation à la réhabilitation des façades du centre-ville, existant depuis plus de 15 ans, a été complété par une opération plus volontariste de ravalement obligatoire.

Deux campagnes ont d'ores et déjà été lancées, les derniers travaux s'achevant prochainement pour la première et la phase étude étant engagée pour la deuxième sur la place de la République.

Compte tenu du bon déroulement de ces opérations, il est apparu souhaitable de lancer une troisième campagne de ravalement obligatoire sur les façades bordant la rue Montmailler dont l'aménagement vient de s'achever, ainsi que sur celles bordant la place Carnot dont les halles ont été restaurées.

Les immeubles concernés feront l'objet d'un soutien financier, conformément au règlement en vigueur et à son avenant, adoptés respectivement par délibérations en date des 3 avril 2018 et 11 avril 2019.

Je vous demande:

- d'approuver le périmètre de la troisième campagne de ravalement obligatoire :
 - Rue Montmailler (côté pair : n° 4 à 38, côté impair : n°3 à 23)
 - Rue Pierre Leroux (n°1 angle avec la rue montmailler)
 - Place Carnot (côté pair : n° 2 à 12, côté impair : 1 à 5)
 - Avenue Garibaldi (n°96)
 - Rue François Chénieux (n° 92)
 - Avenue Adrien Tarrade (côté pair: n°2 à 12, côté impair :n°1)
 - Avenue du Général Leclerc (n° 1 et 3)
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dispositif.

Section: Investissement

Chapitre: 20422 – Bâtiment et installations

Nature: 204 – Subvention d'équipement versée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Émile Roger LOMBERTIE

Conformément au Code général des Collectivités Territoiriales Formalités de publicité effectuées le 8 février 2021